



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2026.06.54 **du Conseil municipal du 17 juin 2026**

Catalogue de l'exposition "Léonardo Cremonini, regard en miroir". **Convention de mécénat entre la galerie T&L et la ville de Versailles.**

Date de la convocation : 10 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ

Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Carole FILLEUR, Mme Tess RENDINAMANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyn HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Murielle KERZERHO, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

M. Philippe PAIN, M. Geoffrey LANDRAIN.

M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Jennifer CASSIN (pouvoir à M. Ali DORGAA), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Alais SEGUY-COULON (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Agnès CARTIER-MEHEUST (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 200 et 238 bis ;

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu la délibération n° D.2025.09.51 du Conseil municipal de Versailles du 25 septembre 2025 relative à la programmation de la saison culturelle 2025/2026 de la Ville et aux demandes de subventions auprès de divers organismes ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93311 « Activités artistiques et manifestations culturelles », nature comptable 756 « Libéralités reçues », service B1100 « Direction des Affaires Culturelles ».

À l'occasion du centenaire de la naissance de Leonardo Cremonini (1925-2010), l'Espace Richaud et

le Musée Lambinet de la ville de Versailles présenteront, du 27 mai au 4 octobre 2026, la plus vaste rétrospective consacrée depuis trente ans à cet artiste majeur de la figuration du XX^e siècle.

L'exposition est intitulée « Léonardo Cremonini, le regard en miroir ».

Installé à Paris dès 1951, Leonardo Cremonini s'est imposé comme l'une des figures essentielles de la peinture figurative internationale. Admiré par ses pairs, soutenu par de grands collectionneurs et intellectuels, il a développé un univers singulier où la rigueur de la composition, la puissance des couleurs et l'exploration des émotions humaines se conjuguent dans une œuvre inclassable. Ses tableaux, présents dans de nombreuses collections publiques prestigieuses en France et à l'étranger, témoignent d'une vision profondément originale, saluée notamment par Alberto Moravia, Italo Calvino ou encore Umberto Eco.

Porté par les Archives Cremonini et enrichi de prêts de musées, fondations et collections privées françaises et internationales, ce projet donnera lieu à la publication d'un catalogue de 400 pages, réunissant essais scientifiques et reproductions d'œuvres.

La Galerie T&L, représentante de l'artiste Leonardo Cremonini, a manifesté sa volonté de contribuer financièrement à une partie de l'édition du catalogue d'exposition pour un montant de 11 400 €, sous la forme d'un mécénat.

Dans le respect des principes et instructions fiscales qui gouvernent l'octroi des remerciements par la Ville à ses mécènes, le montant cumulé des remerciements ne pourra pas dépasser 25% du montant total du don du mécène.

Les remerciements octroyés par la Ville à la Galerie T&L sont de deux natures :

- les remerciements de communication et de visibilité (à hauteur de 10% du don),
- les remerciements matériels, valorisables sur application des tarifs de la Ville ou du coût réel (représentant 15% du don).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accepter le don, sous forme d'un mécénat, au profit de la ville de Versailles, d'un montant de 11 400 €, de la part de la Galerie T&L, afin de soutenir la production du catalogue d'exposition « Cremonini, regard en miroir » qui se déroulera du 27 mai au 4 octobre 2026 au Musée Lambinet et à l'Espace Richaud de la Ville ;
- 2) d'approuver la convention de mécénat entre la Ville et la Galerie T&L, qui entrera en vigueur à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.